



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2023

OBJET : SYNDICAT MIXTE SISTERONNAIS MOYENNE DURANCE D'ÉNERGIE ET DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATION (SMSMDE) – DELEGATION FODAC 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux Février à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – M. RISSO Gilbert – M. DALCANT Jacques –
Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ
Antoine – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smäil – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE
Guy – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. FAYET Stéphane
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – Mme GIACHINO Lisa.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 02 Février 2023.
Délibération N° DM_20230202N003

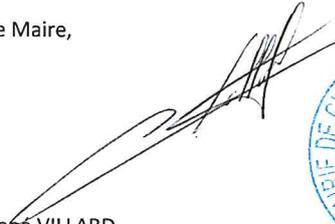
OBJET: SYNDICAT MIXTE SISTERONAIIS MOYENNE DURANCE D'ÉNERGIE ET DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATION (SMSMDE) – DELEGATION FODAC 2023

Monsieur Marc ROVIRA, adjoint aux Travaux, propose à l'assemblée de déléguer au Syndicat Mixte Sisteronais Moyenne Durance d'Énergie et des Réseaux d'Éclairage Public et de Télécommunications, l'enveloppe allouée à la commune au titre du FODAC 2023 (Fonds Départemental d'Aide aux Communes) pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur le territoire qui s'élève à 11.692 €.

À l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire invite l'assemblée à bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, accepte :

➤ **DE DELEGUER** au Syndicat Mixte Sisteronais Moyenne Durance d'Énergie et des Réseaux d'Éclairage Public et de Télécommunications, l'enveloppe allouée à la commune au titre du FODAC 2023 (Fonds Départemental d'Aide aux Communes) pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur le territoire.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 1.2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
--	---